



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du jeudi 06 février 2025

Date de la convocation : 29/01/2025

Le jeudi 06 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28

Dont 6 avec voix consultative

Présents : 13

Absents et excusés :

35

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Laurent FILLION (Collège 3), Stéphane SERRE (Collège 2), Eve ALCAIDE (Collège 3), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Samuel HOUEMON (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU, Directrice par intérim

Délibération n°DE_003_2025

Objet : Nomination du directeur de l'office de tourisme

Nomination de Monsieur Julien Couty au poste de directeur de l'EPIC Hautes Terres Tourisme

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-6, L.134-5 à L.134-6 et R.133-11 à R.133-13,

Vu la vacance de l'emploi au tableau des effectifs;

Considérant la candidature de Monsieur Julien Couty au poste de Directeur de l'Office de tourisme;

Monsieur le Président propose que Monsieur Julien Couty prenne la direction de Hautes Terres Tourisme à compter du 10 mars 2025, son profil correspondant à l'article R133-12 du Code du tourisme.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité de direction, décide :

- de nommer Monsieur Julien Couty en qualité de Directeur de Hautes Terres Tourisme à compter du 10 mars 2025, sur contrat de droit public, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, à temps complet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Murat les jours, mois et ans ci-dessus.